

## DE L'AFFAIRE COLONNA AU BRAQUAGE DE GLOBAL CASH

PLANTEVIN, L'HOMME  
QUI A CHANGÉ DE ROBE

À 39 ans, après une fulgurante ascension au sein de la magistrature, Alexandre Plantevin a choisi de devenir avocat. Né à Lille, il a été magistrat au sein du prestigieux parquet antiterroriste de Paris avant de débarquer à Lyon pour revêtir la robe d'avocat. Un parcours atypique qu'il nous raconte.

**S**alle des assises, aux 24 Colonne. Alexandre Plantevin, avocat, ex-magistrat, plaide, seul, pour son premier gros procès d'assises. Il veut obtenir l'acquiescement du principal accusé dans le braquage de Global Cash. Il est le seul à clamer son innocence. En vain. Samir Belghazi écopera de vingt ans de réclusion criminelle.

Pas facile de comprendre, au fond, les motivations d'Alexandre Plantevin, aux allures de gendre idéal. Il y a deux ans, son épouse, cadre à la Société Générale, se voit proposer un poste à Lyon. La famille (trois enfants) s'installe à la Croix-Rousse. "J'ai vraiment débarqué en terre inconnue, nous explique-t-il. Je ne connaissais ni avocat ni magistrat à Lyon. Mon parcours peut intriguer, effectivement."

**Parquetier, une fonction passionnante**

Depuis quelque temps, Alexandre Plantevin avait dans l'idée de devenir avocat. "C'est une décision qui a fait l'objet d'une longue maturation. Je ne suis pas parti sur un coup de tête", nous confie-t-il, installé dans une salle de réunion impersonnelle au sein du prestigieux cabinet d'Alain Jakubowicz. Pourtant, il entame des négociations avec la Chancellerie, vraisemblablement pour obtenir un poste au parquet. On ne passe pas douze ans dans la magistrature, dont sept à l'antiterroriste de Paris, pour rien. "C'était une fonction passionnante, reconnaît-il volontiers. On présente souvent le parquet comme dépendant du pouvoir politique. C'est une image très fautive. Pendant douze ans, j'ai eu une liberté d'action totale, une liberté de ton aussi. Personne n'est venu me demander des comptes. Il faut aussi savoir s'imposer."

C'est lui qui était l'avocat général lors du troisième procès d'Yvan Colonna, en 2011. Sa spécialité au parquet antiterroriste de Paris, c'était le terrorisme séparatiste corse

**"Pendant douze ans, j'ai eu une liberté d'action totale, une liberté de ton aussi. Personne n'est venu me demander des comptes. Il faut aussi savoir s'imposer."**

ou basque. Il a ainsi suivi tous les dossiers d'Yvan Colonna, depuis son arrestation, en 2003. Il fait le lien avec le juge d'instruction au sujet de l'assassinat de Claude Érignac et de l'attaque d'une gendarmerie. "J'avais lancé le message que j'étais partant pour y aller", reconnaît-il. En 2011, le procureur général de Paris le rappelle alors qu'il était déjà en poste à Meaux. Les chroniqueurs judiciaires ne tarissent pas d'éloges à son sujet. "Alexandre Plantevin, 36 ans, s'est hissé, lui, à la hauteur de l'événement : carré, clair, sans jamais sombrer dans la leçon de morale à deux sous ou dans la charge sans nuance, le magistrat offre aux assises de Paris un exposé de haute tenue", écrit ainsi Stéphane Durand-Souffland, journaliste au Figaro, au sujet de son réquisitoire dans le procès Colonna. De cette citadelle parisienne aux moyens conséquents, "il faut savoir partir aussi, car nous sommes coupés des réalités judiciaires. Par exemple, je ne savais pas ce qu'était une CRPC\*", avoue-t-il.

**Bien accueilli par ses pairs**

Arrivé à Lyon pour suivre son épouse, il rencontre le procureur, Marc Cimamonti, lequel appréciera le parcours et l'intelligence du magistrat. Hélas, les rouages de l'Administration couplés à une relative impatience font qu'Alexandre Plantevin choisit définitivement une autre voie.

Il deviendra avocat, après s'être mis en disponibilité de la magistrature. "De toute manière, je perdais en responsabilités", avoue Alexandre Plantevin. Pour lui, pas question

de stagner. Il veut progresser. Déjà, à Meaux, où il était devenu procureur adjoint, il s'interrogeait sur son avenir. "J'avais des amis avocats. Je me disais : Tiens, pourquoi pas, si l'occasion m'est donnée de voir ce qui se passe de l'autre côté ? Comment on analyse les dossiers quand on est avocat de la défense, comment on se positionne à l'audience...", explique-t-il.

Il demande à rencontrer François Saint-Pierre, le moins lyonnais des pénalistes. C'est lui qui lui conseille d'aller dans le cabinet d'Alain Jakubowicz, le plus parisien des avocats, président de la Licra. Celui-ci cherchait à cette époque un associé en droit pénal. "Le barreau de Lyon m'a très bien accueilli, se souvient M<sup>e</sup> Plantevin. C'est facile dans ce sens. En tant que magistrat, je n'avais qu'à déposer un dossier administratif. Je suis passé devant la commission administrative du barreau pendant quelques minutes, pour expliquer mes motivations. Et j'ai prêté serment." Et ses nouveaux confrères, qu'en pensent-ils ? "Je n'ai pas ressenti de méfiance, rigole-t-il. Je n'ai pas l'impression d'être un renégat." Effectivement, dans le petit monde des pénalistes lyonnais, son arrivée semble plutôt bien accueillie. Le choix d'intégrer le cabinet Jakubowicz, garant d'une certaine stabilité, lui assure aussi une bonne réputation. "J'avais besoin de me roder. Je ne connaissais pas cette pratique au quotidien du métier d'avocat. Intégrer ce cabinet s'est fait assez vite et naturellement."

**Pas un avocat engagé**

Avec le recul, Alexandre Plantevin ne regrette rien. "Si nous avons une vraie vision globale des politiques publiques au parquet en matière économique, sociale, familiale ou de délinquance, le parquet est confronté à un vrai manque de moyens, regrette-t-il. Il y a aussi un problème de vision, avec des ministres qui se succèdent. On est dans un système qui mélange l'accusatoire et l'inquisitoire." Et la ré-



**"Je veux me battre pour une défense qui doit avoir les mêmes moyens que l'accusation"**

forme pénale menée par Christiane Taubira, la ministre de la Justice ? Silence. Hésitation. "C'est encore une réforme réalisée par le petit bout de la lorgnette, estime-t-il enfin dans un sourire. Avec la contrainte pénale, on a créé une nouvelle peine, sans pour autant donner des moyens supplémentaires."

Alexandre Plantevin a-t-il douté de sa fonction même de magistrat, qui doit être animé d'impartialité ? Le contraire d'un avocat, surtout pénaliste. "Je ne me sens pas un avocat engagé, se défend-il. Mais il y a un vrai déséquilibre des droits des parties. C'est là-dessus qu'il y a matière à se battre pour faire avancer les choses. On est dans un système avec un parquet qui dirige les enquêtes, qui mène l'action publique, qui poursuit et

qui représente l'accusation. Et de l'autre côté, il y a une défense qui n'est pas associée à l'enquête préliminaire, à l'enquête de flagrance. Je veux me battre pour une défense qui doit avoir les mêmes moyens que l'accusation."

#### **Pénaliste, c'est aussi faire de la prévention**

Et puis, il a une vision un peu particulière des pénalistes. Loin de lui l'éloquence, parfois grandiloquente, dans les prétoires. Au contraire. "L'avocat pénaliste, c'est celui qui fait aussi de la prévention. Il doit sensibiliser sur le risque pénal, notamment toute cette frange de la population que sont les entrepreneurs ou les cadres. Les chefs d'entreprise du bâtiment, par exemple, sont confrontés à

la multiplication des règles relatives à l'hygiène ou la sécurité au travail. Du jour au lendemain, ils peuvent être poursuivis parce qu'ils ont démantelé des toitures sans prendre les précautions nécessaires alors qu'il y avait de l'amiante."

Désormais, M<sup>e</sup> Plantevin aimerait axer une partie de son activité vers ces domaines. Sa nouvelle vie lyonnaise, il l'adore. D'ailleurs, il en a visiblement compris rapidement les mécanismes, en restant discret, affilié à un cabinet de renom. Le magistrat prometteur pourrait-il devenir un ténor du barreau ?

◆ CHRISTELLE MONTEAGUDO

\* Comparaison sur reconnaissance préalable de culpabilité (plaide coupable).